

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Le 29 septembre 2017, à 18 h à BRESSUIRE, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André HERAULT et Xavier ARGENTON ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

- Avis du comité de pilotage national PIA Jeunesse
- Projet de 3^{ème} avenant
- Nouvelle configuration de la réunion des co-financeurs
- Fonctionnement du CA
- Mise en place des PSJ
- Travaux de l'observatoire
- La formation des acteurs

Propos liminaires

André HERAULT et Xavier ARGENTON remercient le Sous-préfet de Bressuire, Jean-Luc BROUILLOU, de sa présence.

Ils lui expriment leur gratitude vis-à-vis du soutien apporté à BOGAJE, réaffirmé à la rencontre du 22/09/2017 en présence du secrétaire général représentant la préfète des deux sèvres et des 2 sous-préfets de Parthenay et Bressuire.

Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de Bressuire, explique qu'il représente aujourd'hui Christophe BURBAUD, sous-préfet de Parthenay, en tant qu'interlocuteur privilégié de BOGAJE pour le compte de la Préfecture des Deux-Sèvres. Il ajoute qu'au regard de la spécificité du PIA « Les jeunes s'en mêlent » (LJSM) à l'échelle Bocage-Gâtine, le partage de l'information des rôles entre les sous-préfets est important.

1. Avis du comité de pilotage national PIA Jeunesse

Le comité de pilotage national s'est réuni le 20 septembre dernier pour se prononcer sur la poursuite du Projet « Les Jeunes s'en Mêlent ». Considérant que le temps d'étude de la note de BOGAJE du 19 septembre n'a pas été suffisant, le comité a décidé de reporter son appréciation à la semaine suivante. A ce jour, BOGAJE n'a aucun retour officiel du Comité. Toutefois, l'interlocuteur technique de l'ANRU a communiqué ce jour à BOGAJE, les grandes lignes des débats du Comité. Etant entendu que ce dernier ne s'est pas encore officiellement prononcé, ces informations ne constituent pas une position arrêtée du Comité.

La gouvernance

Tout d'abord, en ce qui concerne la mise en œuvre globale du Projet, le Comité semble assez inquiet quant à l'atteinte de l'objectif initial d'un Projet global et unifié de territoire. Au regard des éléments fournis à la rencontre sur site de l'ANRU du 3 juillet dernier à Parthenay, certains ont interrogé le risque de financer un projet par territoire et non un projet unifié à un périmètre global.

Le Comité s'inquiète également de la position de BOGAJE vis à vis des autres partenaires. Certaines interventions de partenaires le 3 juillet dernier ont pu interroger quant à la perception de la plus-value de l'association par rapport à ce qui préexistait. BOGAJE est plus que l'interlocuteur chef de file du PIA qui fait remonter les dépenses, verse la subvention et conventionne avec l'ANRU. BoGaJe est le porteur du Projet « Les jeunes s'en mêlent », seul responsable, au regard de l'Etat, de la démarche mise en œuvre et, à ce titre, garant de la dynamique globale telle que décrite dans la convention initiale.

A la présentation de ces éléments, plusieurs administrateurs s'interrogent sur le périmètre d'intervention de BOGAJE dans le processus de décision de chaque action.

Il ressort des discussions que, dans le cadre de la mission qui lui est confiée de coordination globale du Projet, BOGAJE doit avoir une connaissance fine de l'avancement des actions. Ce besoin répond à un triple objectif :

1. Bien connaître les actions pour les promouvoir efficacement auprès de l'ANRU ;
2. Accompagner le développement des actions par les Maitre d'ouvrage (MO) dans le respect du cadre globale (convention ANRU) et prévenir les éventuelles difficultés ;
3. Faire le lien entre les différentes actions dans un but d'enrichissements réciproques et de partage d'ambitions communes.

La participation de BOGAJE est donc nécessaire au sein des instances de travail des MO. Il va de soi que cela ne concerne pas les réunions techniques.

De plus, BOGAJE sera à l'initiative de temps de réflexion communs aux acteurs et aux territoires sur les sujets tels que :

- La mise en place des Pôles structurants de jeunesse et du réseau des référents jeunesse à l'échelle du territoire Bocage-Gâtine ;
- Les modalités de coopération entre les 2 pôles d'innovation (Cité de la jeunesse et le Campus rural de projets) et aussi entre ces 2 pôles et les autres acteurs du territoire.
- Les actions communes des résidences habitat jeune pour une implication plus accrue des jeunes dans les opérations ;
-

L'Habitat jeune

En ce qui concerne l'Habitat, il n'y pas de décision prise à ce stade au sujet de la levée de la réserve, même s'il semble que le Comité soit plutôt favorable à cette action. Toutefois, il s'est étonné du niveau de loyer présenté qui, selon lui, reste assez élevé. Le Comité devrait challenger BOGAJE sur le type de public cible de ces résidences et sur les projets de programmation/fonctionnement des résidences, de manière individuelle et sur la logique de réseau. Le PIA ne servant pas à compenser le droit commun, il faudrait offrir une dimension citoyenne avec une grande implication des jeunes pour justifier un apport important du PIA sur ces dépenses.

A la présentation de ces éléments, plusieurs administrateurs se sont exprimés sur leur incompréhension au regard des regrets formulés par le comité.

André HERAULT explique alors que le PIA Jeunesse n'avait pas vocation à suppléer aux manquements mais à soutenir de l'innovation. Aujourd'hui, le Comité semble accepter le financement d'opérations Habitat jeune par le PIA dans un contexte de co-financements défaillants, à la condition de proposer, d'inventer des nouvelles manières de faire en termes d'implication des jeunes et de coopération entre les acteurs. Il s'agit donc aujourd'hui d'envisager ce challenge collectif de manière positive et constructive.

La Cité de la Jeunesse et des métiers

Il semblerait que les compléments d'informations vont bien dans le sens de ce qui était attendu par le Comité, notamment sur la participation des jeunes. Toutefois, le relogement total de la MDE dans le bâtiment a pu questionner. Sur cette action, le Comité sera attentif à la démonstration d'un espace investi par les jeunes et d'un projet d'établissement partagé à l'ensemble des acteurs qui occupent le lieu.

Jean-Michel BERNIER explique que la subvention PIA est loin de financer la moitié de l'investissement. Il indique aussi que stratégiquement, il aurait peut-être fallu présenter une participation du PIA fléché sur l'activité jeunesse de la CJM.

Jean-Luc BROUILLOU précise qu'il faut rassurer l'ANRU sur les services de la MDEBB. Ils peuvent avoir une image globalement négative des MDE qui ne correspond pas à la réalité d'actions en faveur de la jeunesse de la MDEBB.

Le Campus rural de projets

En ce qui concerne le « Campus rural de projets », en revanche, le Comité semble s'inquiéter de l'avancement de cette action. A lecture de la note complémentaire, les membres ont été un peu dérouté par l'appel de nouvelles dépenses d'investissement pour l'aspect multisite du Campus qui ne ressortait pas auparavant.

D'autre part, le Comité s'inquiète de l'équilibre territorial de cet équipement qui est sensé couvrir le territoire de la MDE mais qui n'est localisé que sur le territoire de la CCPG. L'articulation, le rôle et le fonctionnement des antennes ne leur paraient pas claire.

Le départ du Grenier de Py a été mal perçu. L'évolution de cette action, qui proposait un accompagnement des jeunes et de leurs projets, au profit de la création du Campus rural de projets au travers de dépenses uniques d'investissement, semble difficilement acceptable. Le Comité reste toujours très prudent sur les questions d'investissements. Au départ, l'action PIA Jeunesse n'avait pas pour objectif d'en financer et le Comité avait choisi de ne soutenir qu'un nombre limité de projet pour un nombre limité d'investissement dans des contextes très particuliers (DOM, ruralité, etc.).

Sur l'action 3.6, le Comité attendrait de BOGAJE d'être force de proposition pour préserver la démarche expérimentale d'accompagnement de projets de jeunes au travers la présentation d'un projet d'animation et d'un budget de fonctionnement.

A la présentation de ces éléments, les réflexions des administrateurs portent sur les sujets suivants :

Guillaume MOTARD explique que le financement des antennes du campus contribue au maillage du territoire. L'absence d'espaces, sur Secondigny notamment, met en péril l'objectif d'équité territoriale de l'offre jeunesse, inscrit dans le Projet LJSM.

De plus, (appuyé par Marianne ALBERT et Pierre DESSONS) Guillaume MOTARD propose de réfléchir à un projet d'animation autour de l'innovation et l'initiative des jeunes dans le cadre du Campus rural de Projets.

Au cas où cette dernière proposition ne pourrait aboutir, un échange s'engage entre les administrateurs sur ce que pourrait advenir des crédits de l'action 3.6 :

Jean-Michel BERNIER avance l'idée de basculer cette enveloppe sur l'action mobilité pour la création d'un garage solidaire commun au Bocage et à la Gâtine.

Mathieu BERNARDIN (appuyé par François CORPRON), avance l'idée de destiner cette enveloppe aux projets de jeunes. Elle pourrait notamment soutenir l'accompagnement proposé par le Référent jeunesse (RJ) sur son territoire et l'animation du réseau des RJ, par le développement d'actions cohérentes au Projet global.

Jean-Michel BERNER avance l'idée de développer une action en direction des jeunes des quartiers sensibles notamment par le développement d'animateurs de proximité.

Danielle TAVERNEAU explique que cette enveloppe constitue une réelle opportunité d'engager et de soutenir une dynamique concertée entre les territoires et les acteurs, par le développement d'actions communes à l'échelle du périmètre Projet LJSM : Bocage-Gâtine.

André HERAULT propose de ne pas statuer aujourd'hui sur le devenir de cette action. L'organisation d'une rencontre est nécessaire pour échanger collectivement sur les actions prioritaires à soutenir au regard de l'intérêt global du Projet LJSM.
Le CA valide cette proposition.

2. Projet de 3^{ème} avenant

Le dernier avenant à la Convention avec l'ANRU a été signé en mars dernier et ne prend en compte que les ajustements physiques et financiers de fin de phase 1 (au 31/02/2016). Ainsi toutes les évolutions du Projet LJSM de janvier à ce jour, validées par le CA, n'ont toujours pas fait l'objet d'une nouvelle contractualisation avec l'ANRU. Un 3^{ème} avenant est donc en projet.

Celui devra prendre en compte :

- Le report des crédits non consommés de Phase 1, en Phase 2. Le tableau « Report_crédits_ph1_en_ph2 » annexé au PV, présente l'évolution des crédits par phases.
- La nouvelle configuration de la réunion des co-financeurs, abordés dans le point suivant.
- Les impacts financiers de l'évolution de certaines actions, de la signature de l'avenant 2 à aujourd'hui.

Le CA a étudié la traduction financière de l'évolution substantiel du Projet à l'aide du document intitulé « Evolutions_BP_LJSM_janv-à-sept-2017 » annexé au PV. La note explicative jointe commente les différentes étapes d'évolution du Projet LJSM.

A la présentation des ajustements sollicités par la CCPG (cf. tableau saumon du document intitulé « Evolutions_BP_LJSM_janv-à-sept-2017 » annexé au PV), André HERAULT propose d'attendre l'avis du Comité de pilotage national avant de prendre toutes décisions qui pourraient se révéler caduques si celles-ci ne respectaient pas les recommandations de l'ANRU.

Jean-Michel BERNIER se dit plus favorable à une répartition de l'enveloppe de l'opération habitat Jeune de Secondigny qui respecte les besoins de l'action habitat.

Guillaume MOTARD (appuyé par Pierre DESSONS) explique que les investissements fléchés par la CCPG sont indispensables à la réussite du maillage sur le territoire notamment sur Secondigny qui ne bénéficie d'aucune structure d'accueil pour les jeunes.

Jean-Michel PRIEUR propose d'augmenter le nombre d'habitats mobiles, en passant de 6 à 9 Tiny house, afin de mieux couvrir le territoire Bocage-Gâtine.

André HERAULT rappelle la nécessité d'attendre l'avis du Comité de pilotage national avant de prendre toutes décisions. Les administrateurs valident cette proposition et demandent l'organisation d'une prochaine réunion de CA consécutive au retour de l'ANRU.

3. Nouvelle configuration de la réunion des co-financeurs

Suite à la décision du dernier CA de reconfigurer la réunion des co-financeurs, les administrateurs valident la création d'un comité de suivi des co-financeurs. Cet espace d'échanges, de concertation et d'orientation vise à accompagner les co-financements nécessaires au Projet. Le comité se réunira 2 fois par an : en fin d'année pour une réunion « bilan-perspectives » et au printemps pour la confirmation des engagements. Sont invités à cette instance : les administrateurs de BOGAJE et les partenaires financeurs (Région, Département, CAF, MSA...). Chaque réunion du comité s'organisera en amont d'un CA pour ne pas démultiplier les déplacements des administrateurs.

Les nouvelles modalités de réunion des co-financeurs au sein d'un comité de suivi seront inscrites dans l'avenant n°3 à la Convention avec l'ANRU.

4. Fonctionnement du CA

Les démissions du Grenier de Py (collège associatif) et d'Eliot (collège jeune) amènent le CA à organiser le renouvellement des administrateurs. Les propositions d'inviter Diff'art (demandeur d'une place au CA en 2016) et Oscar (jeune volontaire, participant à l'ALJ 1, proposé par Eliot) sont validées par le CA. Les administrateurs sont d'accord sur le principe d'admission d'un nouveau membre par les membres déjà en place jusqu'à la prochaine AG qui devra valider ou invalider cette décision.

Ensuite, les statuts de BOGAJE ne prévoient pas de suppléants en cas d'absence d'administrateurs. Le CA valide la responsabilité de chaque administrateur de se faire représenter en cas d'absence par une personne de sa structure ou de son réseau, en fonction de sa représentation au CA.

Enfin, l'accueil d'auditeurs libres au sein du CA de BOGAJE est aussi validé par les administrateurs considérant que cette initiative pourrait permettre à des jeunes accompagnés d'acteurs jeunesse, de se familiariser avec cette instance avant leur potentiel entrée au collège des jeunes.

5. Mise en place des PSJ

Dans le cadre de la mise en œuvre des Pôles structurants de jeunesse le CA valide la proposition d'étudier la mise en place d'une formation pour les acteurs du maillage (dont les référents jeunesse). L'objectif est d'accompagner la conception de dispositifs participatifs.

Les administrateurs soulignent cette initiative qui a le double avantage de donner aux acteurs une base de travail commune selon Guillaume MOTARD et de contribuer au partage et à l'échange de pratiques, selon Jean-Michel BERNIER.

6. Travaux de l'observatoire

JEUDEVl propose d'organiser la 3^{ème} rencontre de l'Observatoire autour du thème du pouvoir d'agir des jeunes.

L'objectif est de créer du dialogue entre les élus et les jeunes à partir de l'expérience de ces derniers en temps auteurs/acteurs/bénéficiaires d'actions du PIA ou d'ailleurs. Le but est d'en ressortir des préconisations pour une jeunesse plus investie aux décisions qui les concernent.

Pour répondre à une attente forte de convivialité et de simplicité exprimée par les jeunes, l'animation proposée prendrait la forme d'un accueil au sein d'un café populaire, ou les échanges se feront en petits comité autour d'un verre.

Le créneau envisagé est fixé le vendredi 15 décembre 2017 de 19h à 21h au château de Sanzay. Cette action s'envisage en collaboration avec la Colporteuse.

A la présentation de cette proposition les administrateurs se sont exprimés sur le choix du lieu, considéré comme excentré. Pour favoriser la participation, l'organisation devra prévoir des départs en covoiturage un peu partout sur le territoire.

Guillaume MOTARD propose que la prochaine rencontre de l'observatoire s'organise au Nombriil du monde.

Le CA valide le programme de la 3^{ème} rencontre de l'observatoire.

7. La formation des acteurs

Dans le cadre de la formation des acteurs comme outils de transformation des pratiques, un groupe de travail (composé de techniciens jeunesse de tous horizons) s'est mis en place autour de l'information/formation des jeunes sur leur pouvoir d'agir.

Tout d'abord la proposition des jeunes de créer une page Facebook « Les jeunes s'en mêlent » pour promouvoir les actions du PIA et les actions de jeunesse du territoire est soutenue par le groupe de travail. Le CA valide la création d'une page Facebook animée par BOGAJE.

Ensuite, l'idée de la création du label « Les jeunes s'en mêlent » est à l'étude. Il s'envisage sous la forme d'un fonds local d'aide à l'initiative des jeunes par Pole structurant de jeunesse. Au travers de ce nouveau dispositif, les jeunes bénéficieraient en proximité d'un accompagnement par le référent jeunesse et d'une bourse à la réalisation de leur projet si celui-ci entre dans les critères du label. Complémentaire aux autres dispositifs existants, il se situe comme une première marche dans le parcours d'apprentissage au projet du jeune.

Jean-Luc BROUILLOU indique que la bonne articulation des dispositifs d'aide aux projets de jeunes (locaux, départementaux, régionaux) permet de les accompagner progressivement, de l'action la plus modeste à l'action d'envergure.

Martine CHARGÉ-BARON souhaiterait que cette action soit davantage soutenue dans le Projet. Elle propose que cette perspective soit étudiée dans la réflexion autour de la réorientation de l'action 3.6.

8. PV du CA du 31/08/2017

André HERAULT explique que le bureau a validé ce jour, le PV de CA du 31/08/2017. Celui-ci sera transmis aux administrateurs à l'issue de cette réunion. Les prochaines réunions du CA débiteront par l'approbation du PV de la réunion précédente.

9. Prochain CA

La prochaine réunion du CA sera fixée en fonction du retour à BOGAJE de l'avis officiel du comité de pilotage national.

Le 05 octobre 2017